

CYCLE 4 COLLÈGE

Aide méthodologique à la construction d'une séquence d'apprentissage Règles constitutives des modalités d'évaluation

(Ressources d'accompagnement des programmes 2015)

Champ d'apprentissage n°1

Produire une performance optimale, mesurable à une échéance donnée

Règles constitutives des modalités d'évaluation pour le CA 1

L'évaluation des élèves dans les activités du CA 1 se fonde sur une épreuve mesurée en relation avec un temps et/ou une distance et sur les rôles associés (observateur et/ou juge).

Elle exige des élèves la formulation d'un projet (individuellement ou collectivement).

La situation d'évaluation doit permettre de rendre explicites les acquisitions prioritaires, notamment :

- par des indicateurs observables et quantifiables comme le temps, la distance, l'amplitude, la fréquence... ;
- par l'analyse de sa prestation et celle des autres à partir de critères d'observation et d'outils d'appréciation, externes et internes.

L'évaluation prend en compte à la fois la performance brute, la performance maîtrisée (rapportée au projet annoncé de l'élève) et la performance relative (rapportée aux ressources de l'élève).

Champ d'apprentissage n°2

Adapter ses déplacements à des environnements variés

Règles constitutives des modalités d'évaluation pour le CA2

L'évaluation exige la proposition d'une variété d'itinéraires de complexité et de difficulté différentes permettant un choix personnel de l'élève.

L'évaluation des élèves dans les activités du CA 2 se fonde sur la réalisation d'un ou plusieurs parcours de niveau choisi et en sécurité (ce niveau de sécurité peut être choisi par l'élève).

Elle exige des élèves la formulation d'un projet d'actions de déplacement intégrant les principaux points d'appui favorisant la régulation du projet afin de réussir le parcours dans sa totalité et en sécurité.

L'évaluation s'appuie sur :

- la difficulté du parcours réalisé par l'élève ;
- la faisabilité du projet : choix d'un parcours adapté à ses ressources, la réussite du parcours,
- le temps éventuellement réalisé ;
- la qualité de la réalisation du déplacement : niveau d'engagement consenti, difficulté et qualité des actions motrices réalisées, fluidité dans la conduite du déplacement, optimisation du trajet ;
- l'utilisation d'outils méthodologiques au service de la production de performance à partir du numérique ou des analyses individuelles ou collectives.

Champ d'apprentissage n°3

S'exprimer devant les autres par une prestation artistique et/ou acrobatique

Règles constitutives des modalités d'évaluation pour le CA3

L'évaluation des élèves dans les activités du CA 3 se fonde sur une prestation artistique et/ou acrobatique individuelle ou collective présentée devant autrui.

La prestation devra être structurée dans l'espace et le temps en référence à des critères donnés ou co-construits.

Elle exige des élèves la formulation d'un projet, individuel ou collectif, faisant apparaître les étapes qui ont permis l'élaboration définitive.

La situation d'évaluation intègre trois dimensions :

- la pertinence des choix réalisés en jouant sur le compromis entre maîtrise et degré de difficulté optimal (choix d'éléments adaptés à ses ressources) ;
- la qualité de l'analyse de la prestation menée par l'observateur à partir des outils (numériques, référentiels co-construits, autres...) ;
- l'exploitation par le pratiquant (ou le groupe) des retours sur la prestation, visible, notamment, dans la formalisation du projet.

Champ d'apprentissage n°4

Conduire et maîtriser un affrontement collectif ou interindividuel

Règles constitutives des modalités d'évaluation pour le CA4

L'évaluation des élèves dans les activités du CA 4 repose sur un test de compétence qui révèle la compétence de l'équipe, du joueur ou du combattant à surmonter l'obstacle auquel on choisit de le confronter. Il rend compte, de tout ou partie, des obligations soulevées dans les « attendus » de fin de cycle. Il doit permettre à l'élève de jouer tous les rôles associés aux attendus de fin de cycle 4 dans le champ d'apprentissage (aux plans moteur, méthodologique et social)

Ce test de compétence, en situation d'opposition équilibrée, peut se dérouler dans une situation de match adaptée (temps, espace, nombre de joueurs, formes de comptage). En sports collectifs, l'évaluation prend en compte l'efficacité collective et l'efficacité individuelle. En sports de raquette et de combat, l'évaluation prend en compte la pertinence du projet tactique et l'efficacité des actions motrices.

Face aux difficultés professionnelles à évaluer dans ce champ d'apprentissage, il est possible d'objectiver la performance grâce à l'utilisation d'indicateurs chiffrés fiables, lisibles et peu nombreux. Pour cela, l'aménagement du score peut être un outil privilégié (score parlant, double score, score relatif, etc.)